

**Travaux de réhabilitation de la maison « Garry » - travaux de désamiantage, de déplombage, de curage et de déconstruction**

**Le maire de la commune de Rang-du-Fliers**

- Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L2122-22 ;
- Vu la délibération du conseil municipal en date du 24 mai 2020 donnant délégation au maire pour les marchés publics, les accords-cadres et avenants en procédure adaptée ;
- Vu l'inscription au budget des crédits à la section investissement nécessaires à la rémunération des prestations commandées ;
- Considérant la nécessité de procéder à un marché public à procédure adaptée pour les travaux de réhabilitation de la maison « Garry » - travaux de désamiantage, de déplombage, de curage, de déconstruction - répartis en 2 lots :  
Lot 1 : désamiantage, déplombage  
Lot 2 : curage, déconstruction ;
- Considérant la consultation en procédure adaptée effectuée du 17 avril au 19 mai 2023 ;
- Considérant l'avis de marché publié au BOAMP, sur le profil acheteur : <https://www.marches-demat.com> et sur le site de la commune de RANG-DU-FLIERS ;
- Considérant le retrait du dossier de consultation par 52 sociétés et l'offre des sociétés WIG FRANCE, HELFAUT TRAVAUX, SINGER TP, RAMERY REVITALISATION, FACE ENVIRONNEMENT, DEMOLAF et LD2D ;
- Considérant les critères de jugement des offres :  
1 - Prix : 70 %  
2 - Valeur technique : 30 %
- Considérant l'offre des entreprises :

N°	Lot	Entreprises	Montant de l'offre HT (hors PSE) avant mise au point et négociation	Montant de l'offre HT (hors PSE) après mise au point et négociation
1	1	WIG FRANCE	26 970,00 €	26 970,00 €
2	1	HELFAUT TRAVAUX	17 980,00 €	17 980,00 €
	2	HELFAUT TRAVAUX	82 032,15 €	82 032,15 €
3	1	SINGER	24 965,00 €	24 965,00 €
	2	SINGER	119 997,60 €	119 997,60 €
4	1	RAMERY REVITALISATION	16 954,52 €	16 954,52 €
5	1	FACE ENVIRONNEMENT	24 884,50 €	24 499,50 €
6	1	DEMOLAF	18 654,00 €	18 654,00 €
	2	DEMOLAF	74 800,00 €	74 800,00 €
7	1	LD2D	24 566,00 €	24 566,00 €
	2	LD2D	89 922,56 €	89 922,56 €



- Considérant l'analyse des offres, établie par le maître d'œuvre représenté par le cabinet ACAU Architectes, donnant les résultats suivants :

Lot	Entreprises	Prix - note / 7	Mémoire technique - note / 3	Total / 10
1	WIG FRANCE	4,40	1,50	5,90
	HELFAUT TRAVAUX	6,60	2,88	9,48
	SINGER	4,75	1,19	5,94
	RAMERY REVITALISATION	7,00	2,56	<b>9,56</b>
	FACE ENVIRONNEMENT	4,84	1,88	6,72
	DEMOLAF	6,36	1,88	8,24
	LD2D	4,83	2,19	7,02
2	HELFAUT TRAVAUX	6,38	2,13	8,51
	SINGER	4,36	1,98	6,34
	DEMOLAF	7,00	1,79	<b>8,79</b>
	LD2D	5,82	1,79	7,61

## DECIDE

**Article 1<sup>er</sup>** De conclure un marché à procédure adaptée pour les travaux de désamiantage, de déplombage, de curage et de déconstruction :  
 - pour le lot 1 : RAMERY REVITALISATION, pour un montant de 16 954,52 € HT ;  
 - pour le lot 2 : DEMOLAF, pour un montant de 74 800,00 € HT.  
 Soit un montant total de 91 754,52 € HT.

**Article 2** La dépense sera imputée sur les crédits inscrits à la section investissement au budget de la ville.

**Article 3** La directrice générale des services est chargée de l'exécution de la présente décision, dont une ampliation sera transmise à la Sous-préfecture de Montreuil-sur-Mer.

**Article 4** Conformément aux dispositions de l'article L2122-23 du code général des collectivités territoriales, la présente décision fera l'objet d'un compte rendu lors de la prochaine réunion du conseil municipal et figurera au recueil des décisions.

**Article 5** La présente décision peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois, à compter de sa transmission au contrôle de légalité, et de sa publication ou de sa notification.

Fait à RANG-DU-FLIERS,  
Le 14 juin 2023



Pour le maire,  
L'adjointe déléguée

Roselyne KOERS

*Exécutoire le 14/06/2023  
Pour le maire,  
l'adjointe déléguée*

*Roselyne Koers*